

ARRETE DU MAIRE N° 17/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-9 et L. 2213-1 et suivants,

Vu la demande présentée par CIRCET CAB 2380 (créateur de réseaux télécoms) - 2 rue Emile Gallé à 57280 Maizières-les-Metz, pour les travaux de pose d'un poteau pour le compte d'ORANGE au niveau du N° 15 rue de Jeandelaincourt (RD 44C) à 54610 Lixières,

La Commune de BELLEAU,

ARRETE

à partir du Mercredi 06 avril 2022 et jusqu'à la fin des travaux

Article 1^{er}. La circulation au niveau du N°15 rue de Jeandelaincourt (RD 44C) à 54610 Lixières, se fera en chaussée rétrécie et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2. La mise en place de la signalisation réglementaire sera effectuée par CIRCET CAB 2380 - 2 rue Emile Gallé à 57280 Maizières-les-Metz, chargé des travaux, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant la durée des travaux.

Article 3. Toute infraction au présent arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la loi.

Article 4. La Gendarmerie de Nomeny est chargée de faire respecter le présent arrêté.

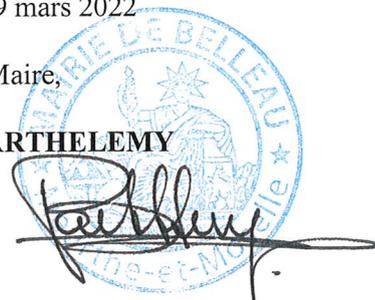
Article 5. Ampliation sera adressée à :

Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac – 54038 NANCY Cedex
CIRCET CAB 2380 - 2 rue Emile Gallé – 57280 Maizières-les-Metz,
Gendarmerie Nationale - 7 rue de Lorraine – 54610 NOMENY.

Belleau, le 29 mars 2022

Le Maire,

Philippe BARTHELEMY



Information importante : En raison de la protection des données personnelles (RGPD du Parlement Européen et du Conseil en date du 27 avril 2016 entré en application en date du 25 mai 2018, ce courrier ne doit faire l'objet d'aucune publication sur les réseaux sociaux sous peine de poursuites.



March 23, 22

